ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

27, RUE SAINT-GUILLAUME, A PARIS

Ci-devant : 15, rue des Saints-Pères

TREIZIÈME ANNÉE (1883-1884)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 19 NOVEMBRE 1883

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **E. ANDRÉ**, Président du Conseil ; **HELY D'OISSEL**, Vice-Président ; **E. BOUTMY**, de l'Institut, Directeur de l'École ; **Alfred ANDRÉ**, régent de la Banque de France ; **E. BEAUSSIRE**, de l'Institut ; **P. BETHMONT**, premier Président de la Cour des Comptes ; **Adolphe d'EICHTHAL** ; **GERMER BAILLIÈRE** ; comte **L. de SÉGUR** ; **Jacques SIEGFRIED**, banquier à Paris ; **H. TAINE**, de l'Académie française ; **C. de VARIGNY**.

Commissaire : M. **E. MULLER**, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR

M. **Émile BOUTMY**, membre de l'Institut, membre du Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

II. — COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

MM. **AUCOC**, de l'Institut ; **Ch. BAUDIN**, ancien ministre plénipotentiaire ; **DE CLERCQ**, ancien ministre plénipotentiaire ; **DARESTE**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École ; **FLOURENS**, conseiller d'État, directeur général des cultes, professeur honoraire de l'École ; **GLASSON**, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit, professeur honoraire de l'École ; **S. GOLDSCHMIDT**, donateur ; **JANET**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École ; **P. LEROY-BEAULIEU**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École ; **H. MARTIN**, de l'Institut, sénateur ; **PETITJEAN**, premier président honoraire de la Cour des Comptes ; **G. PICOT**, de l'Institut ; **Léon SAY**, de l'Institut, ancien ministre ; **DE VIEL-CASTEL**, de l'Académie française ; **VUITRY**, de l'Institut, ancien ministre.

III. — CORPS ENSEIGNANT

MM. **LEVASSEUR**, de l'Institut.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
ALBERT SOREL.
H. GAIDOZ, directeur adjoint de l'École des Hautes Études.
E. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École.
FUNCK-BRENTANO.
DUNOYER, conseiller d'État.
CHEYSSON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur au ministère des Travaux publics.
G. DE MOLINARI, membre correspondant de l'Institut.
DE FOVILLE, chef du bureau de statistique et législation comparée au ministère des Finances, lauréat de l'Institut.
DE LABOULAYE, administrateur des Postes et Télégraphes.
Clément JUGLAR.
MOTHERÉ, professeur au Lycée Charlemagne.

MM. **LYON-CAEN**, professeur à la Faculté de droit.
RENAULT, professeur à la Faculté de droit.
Gabriel ALIX.
Alexandre RIBOT, membre de la Chambre des députés.
Francis CHARMES, membre de la Chambre des députés.
Anatole LEROY-BEAULIEU, publiciste.
VANDAL, auditeur de 1re classe au Conseil d'État.
PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.
MACHART, inspecteur des Finances.
CARLIER, inspecteur des finances.
COLMET-DAAGE, conseiller-maître à la Cour des Comptes.
VERGNIAUD, secrétaire général de la Préfecture de la Seine.
J. FLACH, professeur suppléant au Collège de France.
Ph. DE FERRARI, professeur au Collège Chaptal.
LESER, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'enseignement de l'École des Sciences politiques est le *couronnement naturel de toute éducation libérale.* Son programme embrasse les principales connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'École des Sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'administration.* Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée :

1. **DIPLOMATIE.** (Ministère des affaires étrangères. Légations. Consulats.)
2. **CONSEIL D'ÉTAT.** (Auditorat de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION.** (Administration centrale et départementale. Contentieux des ministères. Sous-préfectures. Secrétariats généraux de département. Conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES.**
5. **COUR DES COMPTES.**

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales et financières. (Banques. Contentieux des grandes Compagnies. Inspection des chemins de fer, etc.)

Les succès obtenus, pendant les dernières années, dans les concours placés à l'entrée des carrières auxquelles l'Ecole prépare, peuvent se résumer ainsi :

CONSEIL D'ÉTAT

De 1877 à 1883, sur 36 candidats reçus, 27 appartiennent à l'École. A tous les concours, les élèves préparés par l'École ont obtenu les premières places.

INSPECTION DES FINANCES

De 1877 à 1883, sur 35 candidats reçus, 32 appartiennent à l'École. Depuis 1880 tous les candidats reçus ont été préparés par l'École.

COUR DES COMPTES

Aux concours de 1879 et de 1882, les élèves de l'École ont obtenu 6 places sur 7.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Pendant les dernières années, tous les élèves présentés par l'École ont été reçus dans les premiers rangs. En 1881 et 1882 notamment, le candidat classé le premier appartenait à l'École.

TABLEAU GÉNÉRAL ET DIVISIONS DE L'ENSEIGNEMENT

1883-85

SECTION ADMINISTRATIVE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Organisation administrative comparée. (Levavasseur de Précourt.) . . . . 2 années
Matières administratives. (Alix.) . . . . 2 —
Système financier des principaux États. (De Foville) . . . . 1 —
Des revenus publics et des impôts. (De Foville) . . . . 1 —
Économie politique. (Dunoyer. — Cheysson.) . . . . 2 —
Statistique et traités de commerce depuis 1786. (Levasseur) . . . . 1 —
Droit constitutionnel de la France, de l'Angleterre, et des États-Unis. (Boutmy.) . . . . 1 —
Constitutions de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie. (Vergniaud) . . . . 1 —
Histoire parlementaire et législative de la France depuis 1789. (Ribot. — Charmes.) . . . . 1 —
Anglais ou Allemand.

MATIÈRES FACULTATIVES

Droit international conventionnel. (Renault.) — Législation civile comparée. (Flach.) — Législation commerciale comparée. (Lyon-Caen.)

SECTION DIPLOMATIQUE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Géographie et Ethnographie. (Gaidoz.) . . . . 1 —
Histoire diplomatique de 1789 à nos jours. (Sorel.) . . . . 2 —
Tableau de l'Europe contemporaine. (A. Leroy-Beaulieu.) et Affaires d'Orient depuis 1856. (Vandal.) *ensemble* . . . . 1 —
Histoire diplomatique de 1648 à 1789. (Pigeonneau. — Ferrari.) . . . . 1 —
Géographie économique (Pigeonneau) ; traités de commerce depuis 1786. (Levasseur.) . . . . 1 —
Droit des gens. (Funck-Brentano.) . . . . 2 —
Droit international conventionnel. (Renault.) . . . . 2 —
Législation commerciale comparée. (Lyon-Caen.) . . . . 1 —
Anglais ou Allemand.

MATIÈRES FACULTATIVES

Droit constitutionnel. (Boutmy. — Vergniaud.) — Économie politique. (Dunoyer. — Cheysson.) — Organisation administrative comparée. (Levavasseur de Précourt.) — Législation civile comparée. (Flach.) — Histoire de la formation des principaux États de l'Europe au moyen âge. (De Ferrari.)

SECTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Économie politique. (Dunoyer. — Cheysson.) . . . . 2 années
Système financier des principaux États. (De Foville.) . . . . 1 —
Des revenus publics et des impôts. (De Foville.) . . . . 1 —
Statistique et traités de commerce depuis 1786. (Levasseur) . . . . 1 —
Géographie économique. (Pigeonneau.) . . . . 1 —
Organisation administrative comparée. (Levavasseur de Précourt.) . . . . 2 —
Matières administratives. (Les impôts.) (Alix.) . . . . 1 —
Législation commerciale comparée. (Lyon-Caen.) . . . . 1 —
Conférence pour la préparation à l'inspection des finances, (Machart. — Carlier.) ou à la Cour des Comptes. (Colmet-Daage.) . . . . 2 —
Les candidats peuvent remplacer ces conférences par le cours complet de matières administratives. (2 années.)
Anglais ou Allemand.

MATIÈRES FACULTATIVES

Législation civile comparée. (Flach.) — Droit international conventionnel. (Renault.)

SECTION GÉNÉRALE

DROIT PUBLIC ET HISTOIRE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Législation civile comparée. (Flach.) . . . . 1 —
Droit constitutionnel de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. (Boutmy.) . . . . 1 —
Constitutions de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie. (Vergniaud.) . . . . 1 —
Histoire parlementaire et législative depuis 1789. (Ribot. — Charmes.) . . . . 1 —
Histoire diplomatique de 1789 à nos jours. (Sorel.) . . . . 2 —
Tableau de l'Europe contemporaine. (A. Leroy-Beaulieu.) et Affaires d'Orient depuis 1856. (Vandal.) *ensemble.* . . . . 1 —
Droit des gens (cours). (Funck-Brentano.) . . . . 1 —
Économie politique. (Dunoyer. — Cheysson.) . . . . 2 —
Finances. (De Foville.) . . . . 2 —
Géographie, Ethnographie. (Gaidoz.) . . . . 1 —
Anglais ou Allemand.

MATIÈRES FACULTATIVES

Organisation administrative comparée. (Levavasseur de Précourt.) — Législation commerciale comparée. (Lyon-Caen.) — Droit international conventionnel. (Renault.)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CONDITIONS DE SCOLARITÉ

L'École reçoit des élèves et des auditeurs; les uns et les autres sont admis sans examen, avec l'agrément du Directeur et du Conseil de l'École. Ils n'ont à justifier d'aucun grade universitaire.

Les *élèves* sont les personnes qui ont pris une *inscription d'ensemble*.

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une ou plusieurs *inscriptions partielles*.

Les élèves sont seuls admis à briguer le diplôme de l'École.

Aucun auditeur ne peut s'inscrire aux conférences de préparation pour l'inspection des Finances ou pour la Cour des Comptes, s'il n'est inscrit en outre au cours de finances, ou au cours d'organisation administrative, ou au cours de matières administratives, ou au cours d'économie politique.

Les candidats à l'inspection, agréés par le professeur, sont seuls admis à la conférence d'interrogation pour les finances.

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement comprend dans chaque section des Cours et des Conférences; il est plus général dans les Cours, plus spécial et plus pratique dans les Conférences. Les institutions et les faits ne sont pas exposés seulement dans leur état actuel. Le professeur les suit dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

ORDRE DES ÉTUDES

La durée des études est de deux ans ; on peut les commencer chaque année.

Les Cours et Conférences sont distribués en *quatre sections* : I. Section administrative; II. Section diplomatique; III. Section économique et financière; IV. Section générale (droit public et histoire). Les sections étant organisées en vue du diplôme de l'École, les élèves et les auditeurs qui ne briguent point ce diplôme ont toute liberté pour composer autrement et selon leurs convenances particulières la liste des cours qu'ils entendent suivre.

L'enseignement occupe, dans chaque section, environ 6 ou 7 heures par semaine. Il est réparti de manière à pouvoir se combiner soit avec les études de licence ou de doctorat en droit, soit avec le stage administratif exigé des futurs inspecteurs des finances. Dans les trois premières sections, le cadre des études a été déterminé, non seulement d'après le programme des concours qui ouvrent l'accès de l'Inspection, de la Cour des Comptes, de la Diplomatie, de l'Auditorat au Conseil d'État, mais d'après les nécessités ultérieures de chaque carrière et en vue des autres emplois sur lesquels le candidat pourra trouver avantageux de se rabattre en cas d'échec. La Section générale est destinée spécialement aux jeunes gens qui cherchent à l'École le complément d'une éducation libérale, ou qui se préparent à la vie publique.

Des cours d'Anglais et d'Allemand ont lieu tous les ans, chacun deux fois par semaine.

EXAMENS, DIPLOMES, BOURSE DE VOYAGE

Dans chaque Section, un examen partiel a lieu à la fin de la première année, un examen général et final à l'expiration de la seconde année.

Les élèves qui en font la demande sont seuls admis à l'une et à l'autre de ces épreuves. Elles portent *sur toutes les matières obligatoires* de la section choisie par le candidat, et en outre, sur les matières facultatives qu'il désigne.

Des diplômes sont décernés dans chaque section aux candidats reconnus capables. Des prix en livres, pour une valeur totale de 1,200 francs, sont attribués aux cinq candidats classés les premiers et ayant obtenu une moyenne déterminée.

Une *Bourse de voyage*, d'une valeur de 5,000 francs, sera mise au concours tous les cinq ans entre les élèves diplômés depuis un an au moins, et cinq ans au plus, qui auront satisfait aux conditions spécifiées par le règlement de l'École. Les boursiers rapporteront un mémoire résumant les résultats d'une étude faite à l'étranger ou en France.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de 10 heures du matin à 10 heures du soir aux personnes qui y ont entrée par leur inscription. La bibliothèque se compose :

1° De trois fonds de livres importants, appartenant : (*a*) à l'École; (*b*) à la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur; (*c*) à la Société de linguistique;

2° D'environ cent revues et journaux français et étrangers.

ANNÉE SCOLAIRE 1883-84

L'année scolaire commencera le lundi 19 novembre et finira le 7 juin 1884. — Elle est divisée en deux termes. Le second terme commence le 1[er] mars.

On s'inscrit au secrétariat à partir du 5 novembre.

Les cours seront suspendus : du samedi 29 décembre (inclus) au mercredi 2 janvier (inclus); pendant la semaine de Pâques; les jours de Noël, du Mardi Gras, de l'Ascension, et le lundi de la Pentecôte.

INSCRIPTIONS

1° INSCRIPTION D'ENSEMBLE

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Donnant entrée à tous les cours et conférences (1) tant réguliers que complémentaires, et à la bibliothèque.	175 fr.	300 fr.

2° INSCRIPTIONS PARTIELLES

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Un cours (une leçon par semaine)	30 fr.	50 fr.
Id. (deux leçons par semaine)	60	100
Une conférence (une leçon par semaine)	25	40
Id. (deux leçons par semaine)	50	80

3° INSCRIPTION SPÉCIALE

Préparation à l'inspection des Finances. — MM. de Foville, Machart, Carlier (une leçon et deux conférences par semaine) (2) . . . . 100 fr.

Nota. — Pour les autres cours et conférences qui ne durent pas toute l'année, l'inscription subit une réduction proportionnelle.

4° COURS DE LANGUES

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Anglais ou Allemand (deux leçons par semaine)	30 fr.	50 fr.

5° BIBLIOTHÈQUE

Pour les auditeurs inscrits	30 fr.
Pour les personnes étrangères à l'École	50

(1) La conférence d'interrogation n'est pas comptée dans ce nombre; elle est réservée gratuitement aux candidats à l'inspection des finances agréés par le professeur.

(2) La conférence de M. Machart prend fin le 1[er] mai. Le cours de finances peut être remplacé par le cours de M. Levavasseur de Précourt, ou de M. Dunoyer, ou (moyennant une inscription supplémentaire) de M. Alix.

TABLEAU DES JOURS ET HEURES DES COURS

	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.
8 heures 1/2			Leser.			Leser.
9 heures	Sorel.	Lyon-Caen.	Vergniaud.	de Ferrari.	Renault.	
9 heures 1/2			Colmet-Daage.			Colmet-Daage.
10 heures	Ribot. — Charmes.	Funck-Brentano.	Sorel.	Pigeonneau.	Boutmy.	Dunoyer.
1 heure	Motheré.				Motheré.	
2 heures 1/4				A. Leroy-Beaulieu.		
4 heures	Le Vavasseur de Précourt.	De Foville. — De Laboulaye.	Alix.	Machart.	Alix.	Carlier.

TABLEAU DES COURS

ANNÉE 1883-1884. — DU 19 NOVEMBRE 1883 AU 7 JUIN 1884

ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVES EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE.

(*Une leçon par semaine.*)

Organisation départementale. — Divisions administratives de la France avant 1789 : Intendants; assemblée provinciales; formation des départements. — Conseil général et Commission départementale (élection, délibérations, voies de recours). — Préfet, Conseil de préfecture, Conseil départemental de l'instruction publique. — Arrondissement et canton.

Organisation communale. — Origine historique des communes, développement des franchises communales. — Maire, considéré comme agent du pouvoir central et comme chef de l'administration communale. — Conseil municipal. — Responsabilité des communes. — Sections de communes. — Comparaison avec les pays étrangers.

M. GABRIEL ALIX.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES.

(*Deux leçons par semaine.*)

Introduction générale : Principe de la séparation des pouvoirs et ses conséquences.
Intérêts généraux : De l'État considéré comme personne morale. — Domaine national ; bois et forêts.
Ressources publiques. — Impôts directs ; notions générales sur les impôts indirects. — Dépenses publiques, dette, pensions.
Budget : Préparation, vote, exécution. — Contrôle des deniers publics. — Cour des comptes.
Marchés passés au nom de l'État. — Travaux publics. — Expropriation et dommages causés par les travaux publics.
Services publics : Domaine public, sa délimitation. — Voies de communication; routes, cours d'eau, chemins de fer, tramways.
Instruction publique. — Cultes.

Le professeur insistera sur l'œuvre administrative de l'Assemblée constituante de 1789.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — CHAIRE S.-H. GOLDSCHMIDT.

M. DUNOYER, conseiller d'Etat.—(*Une leçon par semaine.*)

1. — Premiers rudiments des doctrines économiques au XVIIIe siècle. — Les Physiocrates. — Turgot. — Les doctrines économiques et la Révolution française.
2. — Progrès et constitution des doctrines économiques. — Adam Smith, théorie de la division du travail; J.-B. Say, théorie des débouchés; Ricardo, théorie de la rente; Malthus, théorie des lois de la population; Charles Dunoyer, théorie de l'ordre progressif des phases économiques; doctrine des produits immatériels.
3. — Application des doctrines économiques. — Cobden et la Ligue. — La réforme économique en Angleterre. — Bastiat. — Les traités de commerce.
4. — Contradictions. — Sismondi. — Carey. — Protectionnistes. — Socialistes.
5. — Philosophie des doctrines économiques. — Buckle. — John Stuart Mill. — État actuel des doctrines économiques; école apologétique, école historique.
6. — La terminologie économique. — Les définitions en économie politique. — Mac Leod.

FINANCES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES (LE BUDGET, LES REVENUS PUBLICS ET L'EMPRUNT)

M. DE FOVILLE, chef du bureau de statistique et de législation comparée au ministère des Finances, lauréat de l'Institut, *professeur.*

M. DE LABOULAYE, administrateur des Postes et Télégraphes, *suppléant.*

(*Une leçon par semaine.*)

1. — *Le Budget :* Notions historiques. — Le droit budgétaire. — Préparation et forme des budgets. — Discussion et vote. — Crédits supplémentaires, etc. — Exécution et contrôle. — Comptes et règlements.

LES REVENUS PUBLICS. — DIVISION DES REVENUS PUBLICS

2. — *Revenus domaniaux.* — L'État propriétaire, l'État industriel, etc. — Domaine public, domaine gouvernemental, domaine privé. — Forêts.
3. — *Revenus fiscaux* (1re partie). — Théorie de l'impôt. — L'impôt proportionnel, l'impôt progressif. — L'impôt unique (impôt sur le capital, impôt sur le revenu, etc.) et l'impôt multiple.

M. de Laboulaye traitera les parties 1 et 2 du programme. M. de Foville achèvera le cours en traitant la 3e partie.

M. MACHART et M. CARLIER, Inspecteurs des Finances. (*Deux conférences par semaine.*)

1. — Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'État. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 mai 1862.
2. — Législation des impôts et organisation des régies financières. — Attributions des agents de chaque administration.

Nota. Il sera fait en outre une conférence d'interrogation pour les candidats à l'inspection des Finances.

M. COLMET-DAAGE, conseiller-maître à la Cour des Comptes.

(*Deux conférences par semaine.*)

1. — Examen théorique et pratique des décrets et instructions relatifs au contrôle de la Cour des Comptes.
Budget général de l'État. — Comptabilité législative, administrative et judiciaire. — Comptabilité matières.
2. — Départements, communes, établissements publics.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

M. BOUTMY, membre de l'Institut. (*Une leçon par semaine.*)

Angleterre. Sources du droit constitutionnel. — L'aristocratie : sa base dans la propriété foncière; son rôle dans l'administration locale. — La chambre des Lords; son avenir. — Les classes moyennes et inférieures, leur développement. — Le corps électoral en 1832, en 1867 et en 1880. — La chambre des Communes, considérée : 1° comme organe législatif; 2° comme base de gouvernement. — Rapports des deux Chambres. — Le gouvernement; les Ministres; leurs rapports avec les Chambres et la Couronne. — Organisation et marche des grands services publics. — Le cabinet. — La royauté.

États-Unis. La constitution; antécédents historiques. — Le pouvoir exécutif. — Élection du président; ses attributions. — Les ministres hors des Chambres. — Le congrès : Sénat; ses attributions exécutives. Chambre des représentants. — Rapports des deux Chambres. — Pouvoir judiciaire; sa fonction politique. — Constitutions des États particuliers; leurs rapports avec le pouvoir fédéral.

France. — Les constitutions françaises de 1791 à 1875.

M. VERGNIAUD, secrétaire général de la Préfecture de la Seine.

(*Douze conférences.*)

Les constitutions actuelles de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

M. ALBERT SOREL. (*Une leçon par semaine.*)

DEUXIÈME ANNÉE (1830-1883).

Histoire du système politique de l'Europe, depuis 1830.
1. — L'Europe après la révolution de Juillet 1830.
2. — Indépendance de la Belgique.
3. — Les affaires d'Orient.
4. — Formation de l'unité de l'Italie.
5. — Formation de l'unité de l'Allemagne.
6. — L'Europe en 1883.

M. ALBERT SOREL. (*Une conférence par semaine.*)

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractères des principales cours et des cabinets de l'Europe. — Etude des sources et critique des textes.
Exercices pratiques : Historique d'une négociation. — Note sur l'état d'une question à une époque donnée, etc.

M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU. (18 *leçons.*)

HISTOIRE POLITIQUE DES PRINCIPAUX ÉTATS D'EUROPE PENDANT LES DOUZE DERNIÈRES ANNÉES.

1. — Retour sur les parties traitées l'année dernière (Russie ; Turquie; États danubiens; Question égyptienne; Question tunisienne).
2. — Italie et Saint-Siège. — Autriche-Hongrie. — Allemagne. — Grande-Bretagne. — Espagne et Portugal. — Belgique. — Pays-Bas. — Suisse. — États-Unis, etc.
3. — Colonies françaises ; nouvelle politique coloniale de la France.

M. VANDAL, auditeur de 1re classe au Conseil d'État. (8 *leçons.*)

Les affaires d'Orient depuis 1856.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE 1648 A 1789

M. PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.

(*Une leçon par semaine.*)

1. — L'Europe au commencement du XVIIe siècle. La maison de France et la maison d'Autriche. — Catholiques et protestants. — Richelieu et Mazarin. — Congrès de Westphalie. — Paix des Pyrénées.
2. — L'Europe en 1661. Politique de Louis XIV. Les trois coalitions européennes. — Traités d'Utrecht.
3. — L'Europe au commencement du XVIIIe siècle. — Le cardinal Fleury. — La succession d'Autriche. — La guerre de sept ans. — Paix de Paris. — Suprématie maritime de l'Angleterre.
4. — L'Europe et ses colonies en 1763. — Choiseul. — Annexion de la Lorraine et de la Corse. — Les partages de la Pologne. — Indépendance des États-Unis. — La ligue des neutres.

M. DE FERRARI. — (*Une conférence par semaine.*)

Analyse des principaux traités de 1648 à 1789. — Recueils et ouvrages à consulter.

DROIT DES GENS

M. FUNCK-BRENTANO. (*Une leçon par semaine.*)

1. — Principes du droit des gens moderne. — Ses origines historiques.
2. — Le droit des gens public pendant la paix.
3. — Le droit des gens public pendant la guerre.
4. — Le droit des neutres.
5. — Droit et jurisprudence maritimes.

DROIT INTERNATIONAL

M. RENAULT, professeur à la Faculté de droit.

(*Une conférence par semaine.*)

Étude pratique du droit international résultant des lois et des traités. — Propriété littéraire, artistique, industrielle. — De l'usage de la mer et des fleuves. — Services administratifs ayant reçu une organisation internationale (chemins de fer, postes, télégraphes, monnaies, poids et mesures).
Des Consulats.

LÉGISLATION COMMERCIALE COMPARÉE

M. LYON-CAEN, professeur à la Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine.*)

Histoire du droit commercial. Ses sources actuelles dans les principaux États de l'Europe et de l'Amérique. — Notions générales sur les commerçants et les actes de commerce.

Des juridictions commerciales. De leur organisation dans les principaux pays.

Des sociétés de commerce. Du régime des sociétés par actions en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et dans les États-Unis d'Amérique. Conditions et droits des sociétés en dehors de leur pays d'origine.

Des effets de commerce (lettres de change, billets à ordre, chèques) dans les mêmes pays. — Clearing-houses et banques de dépôt.

Notions générales sur les faillites.

Droit maritime. Ses sources. — Des navires. De leur nationalité. De leur transmission. De la responsabilité des propriétaires de navires selon les différentes législations. — Du crédit maritime. Du prêt à la grosse. De l'hypothèque maritime. — Des avaries et de leur règlement. Règles d'York et d'Anvers. — Des assurances maritimes. — Rapports des consuls avec la marine marchande.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE DE LA FRANCE DE 1789 A 1852

PREMIÈRE PARTIE.

M. A. RIBOT, membre de la Chambre des députés, (*Une leçon par semaine.*)

La Constituante. — La Législative, la Convention, les Chambres sous le Directoire. — Le Consulat et l'Empire ; les codes, les grandes lois administratives. — La Chambre introuvable ; Lois de réaction. — Le cabinet Richelieu. — Ordonnance du 5 septembre, MM. Decazes et de Serre. — Lois sur les élections, la presse, l'armée, etc.

DEUXIÈME PARTIE.

M. F. CHARMES, membre de la Chambre des députés.

Le second cabinet Richelieu ; M. de Villèle. — Lois de sacrilège, du droit d'aînesse, de justice et d'amour, etc. — Ministère Martignac. — M. de Polignac et les ordonnances. — Royauté de Juillet. — Remaniement des lois sur les élections, l'organisation locale, l'armée, l'instruction publique, revision du code pénal, etc. — Luttes parlementaires. — Succession des cabinets; la *Réforme ;* Révolution de 1848. — Décrets-lois du gouvernement provisoire. — La Constituante, la Législative. — Lois sur la presse, les clubs, les élections, l'enseignement. — Loi du 31 mai. — Coup d'État du 2 décembre 1851.

CONFÉRENCE COMPLÉMENTAIRE

M. le commandant NIOX, professeur à l'École supérieure de guerre.

Organisation militaire comparée des Puissances étrangères.

COURS DE LANGUES

ALLEMAND : M. LESER, professeur à l'École des ponts et chaussées.

ANGLAIS : M. MOTHERÉ, professeur au Lycée Charlemagne.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 15023.